

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1742

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Marcy l'Etoile**

objet : **Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle - Convention de partenariat 2017-2020**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1742**

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Marcy l'Etoile
objet :	Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle - Convention de partenariat 2017-2020
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon encourage une politique de management de la mobilité avec les entreprises de son territoire qui préconise la mise en place d'actions de mobilité durable issues de plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) sur les territoires économiques.

I - Objectifs

Ces PDIE visent à faciliter et à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels. Il s'agit d'inciter les salariés des entreprises à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle auto soliste (un seul conducteur). Un diagnostic réalisé en décembre 2014 sur 5 territoires de la Métropole afin d'évaluer les pratiques de déplacement 5 ans après la mise en place des premiers PDIE a donné lieu à 5 220 réponses. Lors du lancement des PDIE, l'usage de la voiture auto soliste était en moyenne compris entre 82 % et 90 % selon les territoires. Le diagnostic montre qu'à présent, il est environ à 76 % (variable selon le territoire). Il a montré également que, sur les 17 % des répondants qui ont changé de mode de déplacements, un quart l'a fait suite à la mise en place du PDIE en se reportant sur l'usage des transports en commun ou le covoiturage.

II - Contexte du PDIE Marcy l'Etoile

Le projet de PDIE Marcy l'Etoile a été initié en 2016 sous l'impulsion de 5 acteurs économiques de la commune : BioMérieux, la clinique IRIS, l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP), Sanofi Pasteur et VetAgroSup qui représentent 8 500 salariés. Il vise à améliorer l'accessibilité du territoire et la mobilité plus durable des salariés. Cette démarche constitue un véritable levier de développement durable et répond à une problématique récurrente rencontrée par les 5 acteurs et leurs salariés (prestataires y compris).

III - Programme d'actions pour 2017 et les années suivantes

Plusieurs axes constituent le plan d'actions :

- la sensibilisation aux modes alternatifs : transports en commun, covoiturage et vélo, en direction des entreprises et de leurs salariés,
- la participation active au challenge annuel de la Région Auvergne-Rhône Alpes "au travail, j'y vais autrement",
- des réunions avec les élus représentants la Commune de Marcy l'Etoile et les 5 Communes limitrophes (Charbonnières les Bains, Saint Genis les Ollières, Sainte Consorce, La Tour de Salvagny et Tassin la Demi Lune),
- une première réunion avec l'ensemble des parties prenantes concernées par ce sujet (la Métropole, la Région, le Département, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise -SYTRAL-) et qui sera suivie de réunions périodiques de concertation,

- la mise à disposition de places réservées aux voitures électriques avec recharge gratuite sur le site de l'entreprise,

- une réflexion sur la mise en place à titre pilote d'une flotte de vélos électriques pour circuler sur un site est également à l'étude,

- la réservation de places de parking dédiées au covoiturage sur les sites d'entreprises.

IV - L'engagement de la Métropole

- elle a un rôle de conseil sur la ou les démarches à adopter au niveau du PDIE,
- elle sera à même de réaliser des animations sur le territoire pour promouvoir la mobilité alternative,
- elle pourra être une aide, de manière générale, en tant que support technique,
- elle apportera son expertise du management de la mobilité et des PDIE.

L'objectif poursuivi par l'ensemble des parties est de réduire de 30 % l'utilisation de la voiture auto soliste par les employés se rendant depuis leur domicile vers leur lieu de travail à Marcy l'Etoile, à l'horizon 2025. Un objectif intermédiaire de réduction de 15 % est fixé pour l'horizon 2020.

La poursuite de ces objectifs 2020-2025 contribuera au développement de moyens de transports alternatifs qui seront également utilisables par les populations se situant dans le périmètre de cette initiative. La réalisation d'un certain nombre d'actions déployées dans ce cadre et supportées par les "collectivités publiques" se place donc dans une démarche gagnant-gagnant pour toutes les parties. Il est donc proposé la signature d'une convention multi-partenariale qui validera les engagements mutuels. A la suite de la signature de cette convention, les parties prenantes élaboreront et signeront un plan de mise en œuvre intitulé "plan PDIE Marcy". Ce plan constituera la feuille de route technique permettant d'atteindre les objectifs précités ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention 2017-2020 à passer entre la Métropole de Lyon et le collectif plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) Marcy partageant les objectifs à atteindre.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.